

Vente par.....  
à .....  
Commune de COURSEULLES SUR MER  
- Section ZB n°241-298

DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR  
issus d'une ZAC  
Loi MACRON

## PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte... »

ZAC : "Saint Ursin"

Approbation du dossier de réalisation en date du 17/10/2019.

Lot n° : 192 **SURFACE** S= 400 m<sup>2</sup> **SURFACE PLANCHER** S= 150 m<sup>2</sup>

- résulte du bornage EFFECTUÉ AVANT TRAVAUX le .....
- Contrôle du bornage effectué le .....
- résulte du bornage EFFECTUÉ APRÈS TRAVAUX le .....

### DESCRIPTIF DU BIEN VENDU

Le plan de vente du lot indique :

- En limite Nord : 4.97 m en bordure du lot Section ZB n°246 (Lot n°198), 15.03 m en bordure du lot Section ZB n°247-299 (Lot n°196).
- En limite Est : 20.00 m en bordure du lot Section ZB n°297 (Lot n°191).
- En limite Sud : 20.00 m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération.
- En limite Ouest : 20.00 m en bordure du lot Section ZB n°242 (Lot n°193).

Dressé le 18/12/2023 par

Vincent DELALANDE  
Géomètre-Expert à FLEURY SUR ORNE

Signature :

L'acquéreur affirme avoir pris connaissance du descriptif objet des présentes

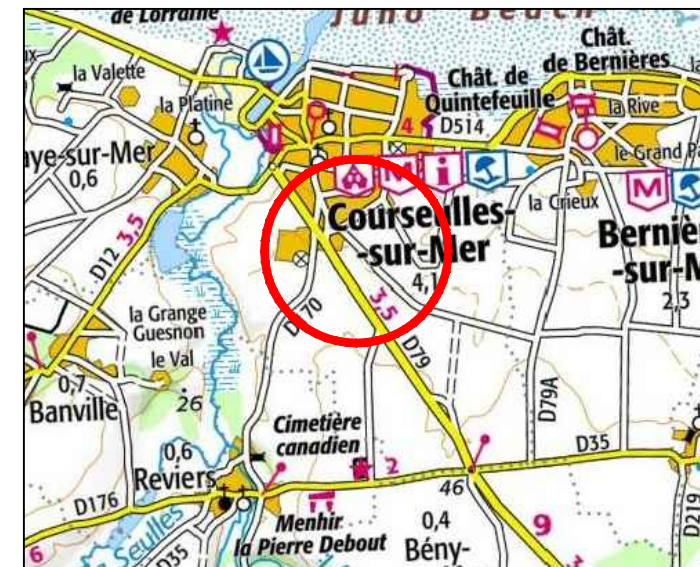
Signature de l'acquéreur

### Caractéristiques de la superficie réelle :

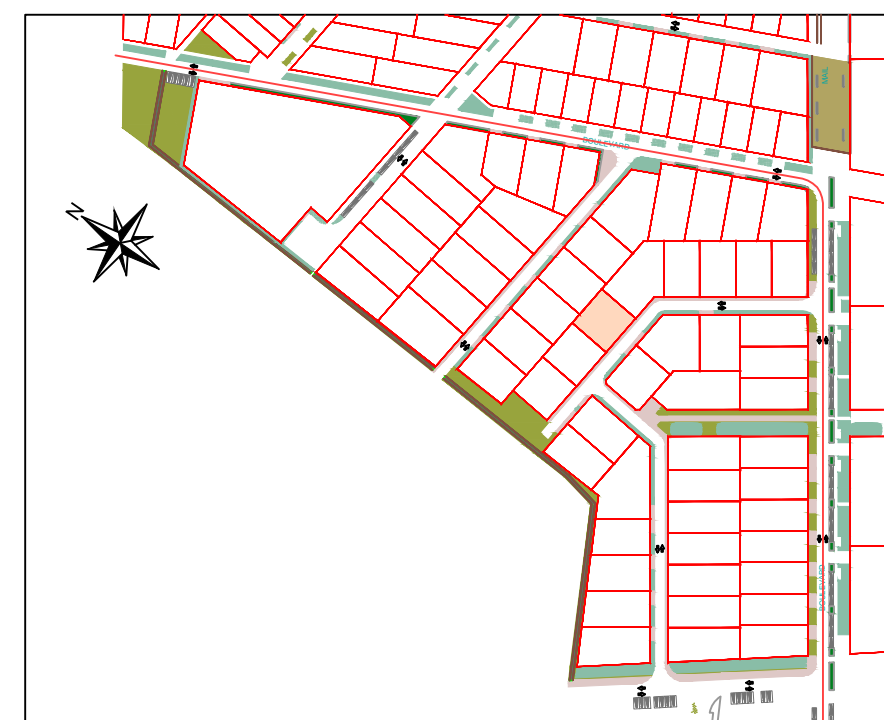
La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre limites réelles, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales. Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

# LE PARC Saint-Ursin

QUARTIER VERT À COURSEULLES-SUR-MER

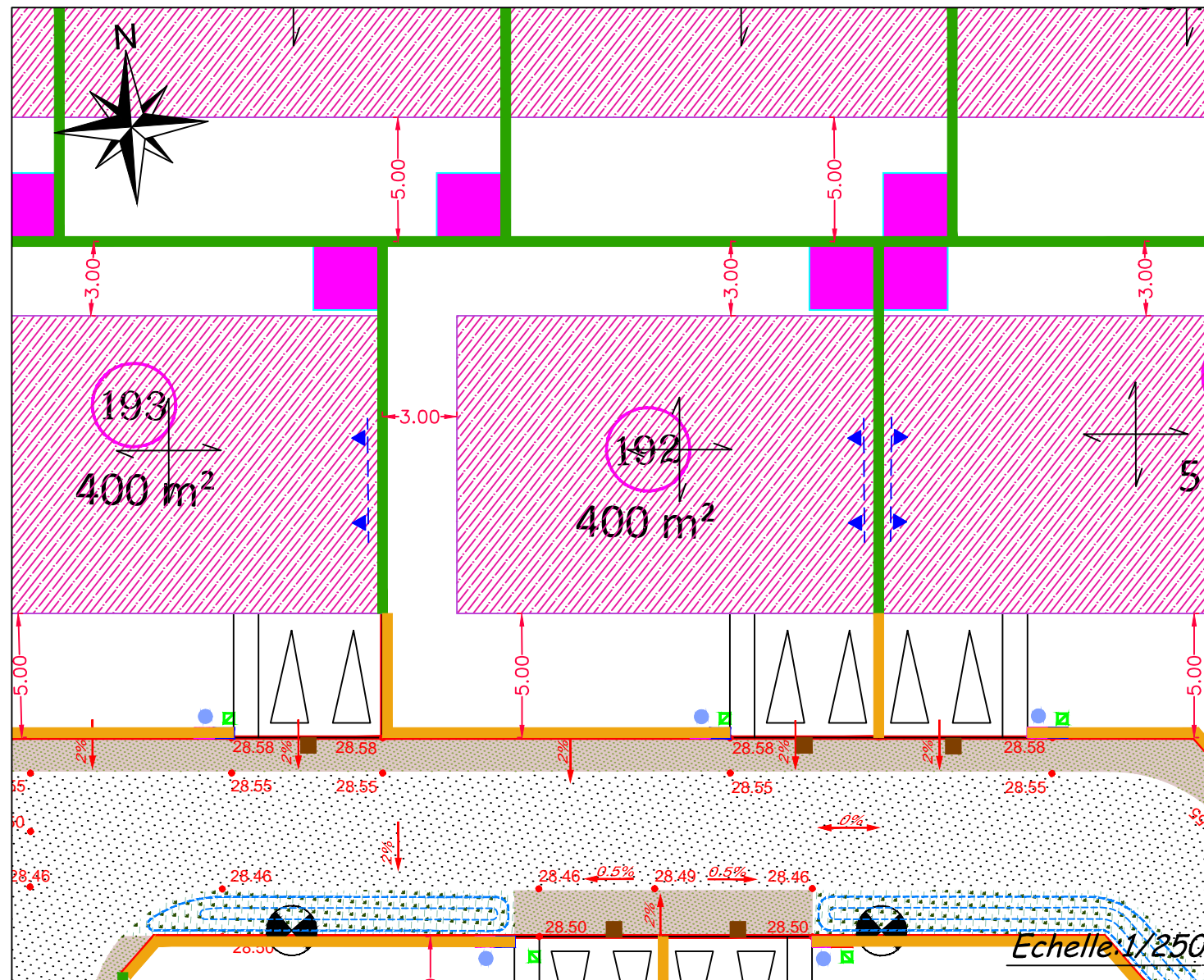


**Lot n°192** - Superficie : 400 m<sup>2</sup> Surface de plancher : 150 m<sup>2</sup>  
Cadastre - Section ZB n°241-298

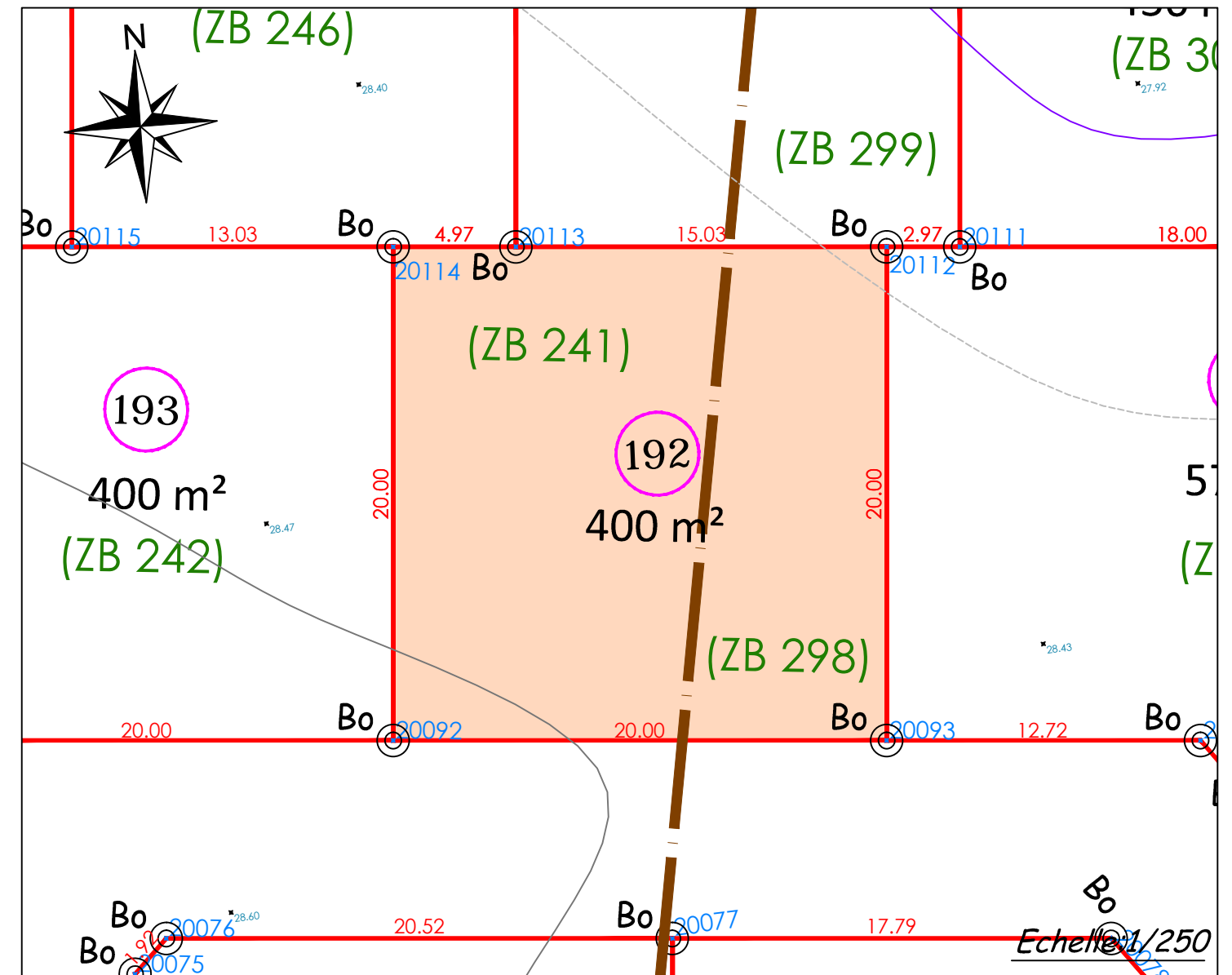


| COORDONNÉES INTERVENANTS | COMMUNE  | MAITRISE D'OUVRAGE   | SHEMA  | TERRANEA   | GEOMETRE   |
|--------------------------|--|--|--|--|--|
|                          | <b>MAIRIE DE COURSEULLES</b><br>48, Rue de la Mer<br>BP 101 - 14 470 COURSEULLES SUR MER<br>Tél : 02 31 36 17 17<br>Fax : 02 31 36 17 18 | <b>SAS SAINT URSIN</b><br>Les Rives de l'Orne<br>15 Avenue Pierre Mendes France<br>BP 53060 - 14018 CAEN CEDEX 2<br>14000 CAEN | <b>SHEMA</b><br>Les Rives de l'Orne<br>15 Avenue Pierre Mendes France<br>BP 53060 - 14018 CAEN CEDEX 2<br>Tél : 02 22 51 12 12 | <b>TERRANEA</b><br>2 Rue Martin Luther King<br>14280 SAINT CONTEST | <b>GEOSAT</b><br><b>NORMANDIE</b><br>GEOMETRES EXPERTS DPLG<br>542 Av des Digues - 14123 FLEURY SUR ORNE<br>Tél : 02 31 820 820 - Fax : 02 31 820 821<br>26 place du Champ de Mars - 50000 SAINT-LÔ<br>Tél : 02 33 57 00 02 - Fax : 02 33 55 40 21 |

# PLAN DES SERVITUDES



# PLAN DE BORNAGE



## LEGENDE

- VOIRIE**
  - Enrobé voirie
  - Enrobé grenailé piéton
  - Stationnement en dalle béton enherbée
  - Stationnement en enrobé
  - Enrobé rougissant trottoir
  - Enrobé rougissant entrée charretière
  - Stabilisé
  - Grave concassée piéton
  - Sol en mulch sous le filet
  - Brique
  - Espace vert
  - Noue / espace vert creux
- ACCES**
  - Accès et stationnement non dos obligatoire sur espace privé, de dimension 5m x 6m minimum (à la charge de l'acquéreur)
  - Localisation obligatoire des accès aux parkings souterrains (immeubles collectifs).
  - Implantation potentielle pour accès piéton à la parcelle (portillon)
- VOLUMES BÂTIS**

*Maisons individuelles, immeubles collectifs*

  - Zone constructible
  - Alignement obligatoire des façades (volume principal ou secondaire)
  - Mitoyenneté obligatoire
  - Orientation ligne de faitage du volume principal
  - Emplacement obligatoire des abris de jardin
- RESEAUX**
  - Coffret REMBT
  - Coffret Cibe
  - Coffret individuel GAZ
  - Citerneau individuel
  - Boîte de branchement 30x30 TELECOM
  - Regard de branchement individuel non carrossable Ø250
  - Regard de branchement individuel carrossable Ø250
  - Candélabres
- COTATION ALTIMETRIQUE**
  - 32.22 Cotation terrain naturel avant travaux
  - 27.86 Cotation projet voirie
  - 2% Pente projet voirie
- TYPLOGIES DE CLÔTURES**
  - Limites en front de rue (public/privé)
  - Autres limites
- ANNEXES**
  - Emplacement obligatoire des abris de jardin



- Les surfaces et cotation ne seront définitives qu'après la publication du document d'arpentage

## PLAN DE VENTE PROVISOIRE

**Lot n°192**  
 Superficie : 400 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher : 150 m<sup>2</sup>  
 Cadastre - Section ZB n°241-298

| MAT | X | Y |
|-----|---|---|
|     |   |   |
|     |   |   |
|     |   |   |
|     |   |   |
|     |   |   |
|     |   |   |

- Les emplacements des coffrets, branchements et attentes et les natures de revêtement sont donnés à titre indicatif.  
 - L'aménageur se réserve le droit de modifier ces éléments pour toute raison d'ordre technique.

- En fonction des nécessités techniques de réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif.

| COORDONNÉES INTERVENANTS  | COMMUNE   | MAITRISE D'OUVRAGE  | SHEMA   | TERRANEA  | GEOMETRE |
|---|---|---|---|---|----------|
| MAIRIE DE COURSEULLES<br>48, Rue de la Mer<br>BP 101 - 14 470 COURSEULLES SUR MER<br>Tél : 02 31 36 17 17<br>Fax : 02 31 36 17 18 | SAS SAINT URSSIN<br>Les Rives de l'Orme<br>15 Avenue Pierre Mendes France<br>14000 CAEN | SHEMA<br>Les Rives de l'Orme<br>15 Avenue Pierre Mendes France<br>BP 53060 - 14018 CAEN CEDEX 2<br>Tél : 02 22 51 12 12 | TERRANEA<br>2 Rue Martin Luther King<br>14280 SAINT CONTEST | GEOMETRE<br><b>GEOSAT</b><br>NORMANDIE<br>GEOMETRES EXPERTS DPLG<br>542 Av des Digues - 14123 FLEURY-SUR-ORNE<br>Tél : 02 31 820 820 - Fax : 02 31 820 821<br>26 place du Champ de Mars - 50000 SAINT-LO<br>Tél : 02 33 57 00 02 - Fax : 02 33 55 40 21 |          |